

Et le mercredi après-midi, c'est le centre de loisirs !

Une demi-journée où s'équilibrent jeux, animations et temps calmes en respectant les rythmes de l'enfant. Renseignements et inscriptions auprès de votre Centre Social.

Accueil des enfants

Vous avez deux possibilités

Dès la sortie de la classe à 11h30, des animateurs prennent en charge les enfants pour rejoindre le restaurant du centre de loisirs

De 13h30 à 14h : au centre de loisirs.

Départ échelonné des enfants entre 17h30 et 18h30, c'est un moment privilégié d'échange entre parents et animateurs.

Et pour les vacances ?

Inscriptions auprès des Centres Sociaux

Un programme est à disposition 15 jours avant chaque période de vacances.



Où se renseigner ?

Direction Vie des Ecoles et Restauration Scolaire de la ville d'Aurillac

Centre Pierre Mendès France
37 rue des Carmes / 04 71 45 47 06
education@aurillac.fr
Site internet : www.aurillac.fr

C.C.A.S de la ville d'Aurillac

5 rue Eloy Chapsal / 04 71 62 89 00
Vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches ? Un travailleur social est à votre disposition, prenez rendez-vous !



Pensez à venir mettre à jour votre dossier périscolaire à la Direction Vie des Ecoles, pour bénéficier des tarifs adaptés aux différentes prestations.

Si votre enfant est scolarisé

à l'école des Frères Delmas, Jean-Baptiste Rames,
la Fontaine ou le Palais :

Centre Social Municipal du Cap Blanc

77 bis Bd Jean Jaures
04 71 45 48 60 / accueil.capblanc@aurillac.fr
Site internet : www.aurillac.fr

à l'école des Alouettes, Belbex ou Paul Doumer :

Centre Social ALC Quartiers Ouest

Espace Héлитas
68 Bd Louis Dauzier
04 71 62 70 05 / centresocialalc@yahoo.fr
centresocialalc.fr

à l'école de Canteloube, les Dinandiers,
la Jordanne ou Tivoli :

Centre Social de Marmiers

10 rue Raymond Cortat
04 71 64 63 44 / centre-social-marmiers@wanadoo.fr
Site internet : centresocial.fr



Rentrée Scolaire 2019 | 2020

La journée, la semaine

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30	Garderie matin	Garderie matin	Garderie matin	Garderie matin	Garderie matin
8h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h45	*	*	11h30 - Garderie midi	*	*
13h45	Classe	Classe		Classe	Classe
15h45	TAP	TAP	Accueil centre de loisirs	TAP	TAP
16h45	Accueil de loisirs ALAE	Accueil de loisirs ALAE		Accueil de loisirs ALAE	Accueil de loisirs ALAE
18h30					

* pause méridienne : repas + garderie midi

Notre ambition, l'égalité des chances
Notre volonté, l'épanouissement de nos enfants.
Liberté, Egalité, Fraternité !

Le Mot des Élus



Depuis le début du mandat, l'équipe municipale œuvre pour faire d'Aurillac une ville où l'école est un lieu d'égalité des chances et d'épanouissement des enfants.

Aussi, depuis 2013 et le passage à la semaine scolaire de 4,5 jours, la ville d'Aurillac s'est engagée dans une profonde restructuration de son tissu scolaire afin d'articuler les temps scolaires et périscolaires, de travailler à la qualité de la pause méridienne, de renforcer le lien éducatif entre petite enfance et enfance, de développer la mixité sociale sur l'ensemble des écoles, de mettre en place des dispositifs passerelle sur tout le territoire communal et de conserver une moyenne d'enfants pédagogiquement viable.

Par ailleurs, la Municipalité d'Aurillac a porté une attention toute particulière à l'entretien du patrimoine bâti scolaire, avec notamment la réhabilitation complète de l'école Jean-Baptiste Rames en 2018 et la programmation d'importants travaux de rénovation au groupe scolaire de Belbex en 2019. Ce travail mené en totale collaboration avec les membres de la communauté éducative a toujours été envisagé sous l'angle du bien-être des enfants.

Au vu de la légère hausse des effectifs sur l'année scolaire 2018/2019, la restructuration du tissu scolaire initiée en 2016 se trouve totalement justifiée.

Sur la base de cette évolution et désireuse de poursuivre le travail engagé au cours de ces dernières années, l'équipe municipale maintient ses objectifs de prise en compte globale de la journée de l'enfant, dans le respect du portefeuille des familles.

Aussi, la Municipalité d'Aurillac n'a pas souhaité modifier les rythmes scolaires et préfère continuer le processus engagé pour offrir les meilleures conditions de réussite aux enfants et de travail aux enseignants et aux agents municipaux.

Bonne rentrée scolaire à toutes et à tous.

Pierre MATHONIER
Maire d'Aurillac

Claudine FLEY
Adjointe au Maire à l'Éducation,
l'Enfance et la Petite Enfance

Autour de la classe



Entre 7h30 et 8h30

Les enfants peuvent démarrer leur journée en douceur dans les locaux de l'école.
(tarifs adaptés en fonction des ressources familiales)

Entre 11h45 et 12h15

Un accueil est proposé aux enfants en attendant l'arrivée de leurs parents. Le mercredi, de 11h30 à 12h15

Entre 11h45 et 13h45

Repas : Attentive aux valeurs nutritives des repas servis dans ses restaurants, la ville a adopté le Plan National Nutrition Santé (PNNS)
(tarifs adaptés en fonction des ressources familiales)

Entre 13h20 et 13h45

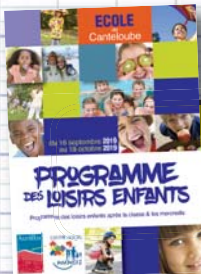
Les enfants sont accueillis en attendant la reprise de la classe.

Entre 15h45 et 16h45

Après la classe, possibilité d'accéder aux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).

Entre 16h45 et 18h30

Un Accueil de Loisirs Associé à l'École (A.L.A.E.) permet de terminer la journée de façon ludique et éducative.
(tarifs adaptés en fonction des ressources familiales)



Le programme des activités périscolaires sera distribué dans chaque école.

Après la classe



De 15h45 à 16h45 : T.A.P.*

A chacun son rythme

Activités à cycles (de vacances à vacances) : sportives, culturelles, scientifiques, citoyennes, ...
INSCRIPTION AU CYCLE COMPLET, NOMBRE DE PLACES LIMITÉ.

Activités libres : accueil de loisirs éducatifs, avec possibilité de départ échelonné.

Etude/ Travail personnel : Pour les enfants de CM1 et CM2.

Accompagnement à la scolarité : organisé par les centres sociaux, en partenariat avec les enseignants et le C.C.A.S. d'Aurillac.

Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) : organisées par les équipes enseignantes.

De 16h45 à 18h30 : A.L.A.E.

Les activités périscolaires se poursuivent

Activités spécifiques : (de vacances à vacances) : les enfants peuvent découvrir des activités sportives ou culturelles (par exemple : boxe, escrime, équitation, théâtre, ...)

SUR INSCRIPTION AU CYCLE COMPLET, NOMBRE DE PLACES LIMITÉ.

Accueil de loisirs : diverses activités ludiques avec départ échelonné.

* T.A.P. : temps d'activités périscolaires organisés par la ville et les centres sociaux